



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 035/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Extension de la vidéoprotection : demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une étude a été confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du système de vidéoprotection de la ville.

L'extension envisagée couvre des périmètres déjà autorisés et prévoit un périmètre supplémentaire (Secteur Jean Moulin / Jean Calvet) ainsi qu'un déport des images vers la brigade de gendarmerie de Gaillac.

Le schéma proposé par le bureau d'étude comprend le déploiement de caméras supplémentaires (19) et la mise à niveau de l'installation existante.

Le montant estimatif de l'opération est de 571 862 € HT.

Cette opération est éligible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) avec des financements pouvant aller jusqu'à 50 % (plafond de dépense subventionnable de 15 000 € par caméra) et jusqu'à 100 % pour les raccordements aux services de gendarmerie.

Au vu des critères, la demande de subvention se décompose de la manière suivante :

	Montants HT	Subvention	
		Montant	Taux
AMO	14 917	7 458	50%
Mise à niveau CSU	78 000	39 000	50%
Equipements points hauts	4 400	2 200	50%
Mise à niveau installation existante	78 400	39 200	50%
Caméras nouvelles (Plafond de 15 000 € par caméra)	292 775	142 500	50%
Déport gendarmerie	103 370	103 370	100%
	571 862	333 728	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déposer une demande d'autorisation pour le nouveau secteur Jean Moulin / Jean Calvet,
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (FIPD),
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	571 862 € HT
Etat (FIPD)	333 728 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	238 133 €

VOTE : 3 VOIX CONTRE ET TROIS ABSTENTIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022